

**CIRCULAIRE N ° 6**

**CONVOCATION  
DU CHAPITRE GENERAL DE 2001**

Père David Joseph Fleming, S.M.  
Supérieur Général de la Société de Marie,  
Missionnaire Apostolique

Ö

6

janvier

Rome

2000

**CIRCULAIRE N° 6**  
**6 janvier 2000**

DAVID JOSEPH FLEMING, S.M.  
Supérieur Général de la Société de Marie  
Missionnaire Apostolique  
à tous les frères marianistes de par le monde.

**CONVOCAATION**  
**DU CHAPITRE GENERAL DE 2001**

Chers frères,

Par cette circulaire, selon l'article 94 de notre *Règle*, je convoque le Trente-Deuxième Chapitre Général de la Société de Marie, premier du nouveau millénaire, qui aura lieu dans dix-huit mois. Le Chapitre se tiendra à Rome, Via Aurelia (Maison Générale des Pères du Sacré Cœur de Jésus - Déhoniens). Il commencera le dimanche après-midi 8 juillet 2001 et nous comptons qu'il se terminera le dimanche 29 juillet 2001.

La *Règle* nous rappelle que « Le Chapitre Général est l'autorité suprême de la Société; ...Il détermine les grandes orientations de la Société et leurs principes d'application. Il procède à l'élection du Supérieur Général et des membres de son Conseil. Il a mission d'assurer la fidélité de la Société à l'esprit de sa fondation et d'adapter son action aux besoins de chaque époque » (art. 93). Il a à la fois une fonction de législation et d'évaluation, fonctions qui sont détaillées aux articles 7.19 et 7.20. Chaque Chapitre Général est un moment providentiel de grâce pour chaque membre de la Société, chaque communauté et chaque Unité.

Je vous invite tous à commencer déjà à réfléchir, à titre individuel comme en communauté, sur les sujets et thèmes que vous pensez être importants en vue du travail de ce Chapitre de 2001. Le Chapitre sera une nouvelle étape dans la démarche de grâce et de revitalisation à laquelle le Seigneur nous invite. Nous aurons ce Chapitre peu de temps après la béatification de notre Fondateur, avec une conscience renouvelée et plus forte de sa sainteté, de son charisme et de la contribution qu'il apporte à toute l'Eglise. Il semble que nous vivons à un moment central de notre vie comme Société, caractérisé par des défis et des espoirs, des fragilités, des humiliations, des transformations profondes, souvent par l'expérience de nos limites et du sacrifice, et en même temps par un certain nombre de nouveaux commencements prometteurs qui se présentent.

Parfois avec notre collaboration tout à fait consciente, parfois malgré notre résistance, un nouveau type de vie marianiste se façonne. Ces dernières années, nos Chapitres Généraux comme d'autres instances de direction et d'animation dans la Société ont mis l'accent sur un certain nombre de ces transformations nécessaires :

- développement de la Famille Marianiste, et partage étroit entre toutes les branches ;
- renouveau spirituel et restructuration des communautés et des oeuvres ;
- renouveau de la prière dans l'esprit marianiste ;
- nouveaux types/modèles de vie communautaire ;
- nouveau style d'engagements apostoliques et sens aigu renouvelé de la mission ;
- nouvelle approche de notre mission traditionnelle de l'éducation ;
- partenariat avec les laïcs ;
- solidarité avec les pauvres et les artisans de paix ;
- attitude d'incarnation dans une plus grande variété de cultures ;
- proposition renouvelée de la vocation religieuse marianiste aux personnes de notre temps

Autant d'éléments qui restent tous essentiels et fondamentaux pour nous.

J'espère que le prochain Chapitre Général sera dans la ligne de ceux du passé récent, mais sans se contenter d'en répéter les sujets. J'espère qu'il pourra déboucher sur une analyse précise

et qui fait autorité par rapport aux défis contemporains, sur une vision et un engagement clairs par rapport à notre mission commune, et sur un Plan d'Action précis pour la Société, particulièrement pour l'Administration Générale au cours des cinq années à venir.

Une bonne perspective d'ensemble pour le Chapitre nous est fournie par l'expression mise en relief dans *Vita Consecrata* au n° 37, « Fidélité Créatrice. » En ces jours marqués par la béatification de notre Fondateur, et par le Grand Jubilé de l'An 2000, nous sommes invités à une telle fidélité créatrice, accordant la richesse de notre héritage et le courage de faire les changements requis par notre temps, avec les difficultés et chances nouvelles qui se présentent à nous.

En Annexe à cette circulaire, vous trouverez une information sur la participation au Chapitre, les élections, les dates limites pour chaque scrutin. En avril de cette année, nous publierons la liste complète des membres du Chapitre Général.

Le Chapitre de 1996, en approuvant la proposition 44, a entraîné comme conséquence une nouvelle façon de former la Commission Préparatoire, demandant que l'Administration Générale soit davantage impliquée, demandant aussi que la préparation du Chapitre commence plus tôt, et recherchant un équilibre entre le travail des délégués élus et les points de vue des membres de l'Administration Générale ainsi que d'autres personnes qui ont une large expérience des Chapitres.

Le noyau d'une Commission Préparatoire a déjà commencé à travailler, se retrouvant à notre Administration Générale du 28 au 30 décembre 1999. Luis Casalá (Argentine) et James Fitz (Cincinnati), l'un et l'autre hommes de grande expérience dans les Chapitres Généraux, ont généreusement accepté de servir la Société en commençant ce travail de préparation, avec José María Arnaiz (faisant le lien avec l'Administration Générale) et Frank Morrissey, O.M.I. (facilitateur). Au printemps prochain, une fois les élections pour le Chapitre terminées, deux autres membres seront choisis par les délégués élus pour cette Commission Préparatoire.

Cette Commission Préparatoire vous enverra très prochainement quelques documents pour commencer la démarche de réflexion en vue de définir un thème central pour le Chapitre. La Commission invitera chaque communauté et chaque Unité de la Société à faire des recommandations et à mener des réflexions. Votre contribution nous aidera en tant que Société à discerner les prochaines étapes dans la marche que le Seigneur attend de nous.

Je vous invite instamment à aborder cette période de préparation du Chapitre généreusement et dans un climat de prière. Je vous engage à prier pour que l'accompagnement du Saint-Esprit et la fidèle présence de Marie ne nous manquent pas dans tous les aspects du travail du Chapitre. Je vous invite à méditer les articles 7.8 et 7.18 de la *Règle*, soulignant qu'une telle union d'esprit et de cœur dans un climat de prière et de dialogue constitue un moyen important de fidélité à notre propre vocation comme membres de la Société de Marie.

Fraternellement,

David Joseph Fleming, S.M.  
Supérieur Général

**ANNEXE : INSTRUCTIONS**  
**POUR LA PREPARATION**  
**DU CHAPITRE GENERAL DE 2001**

**. MEMBRES DU CHAPITRE GENERAL :**

**. Directives de la Règle:**

« Le Chapitre Général est composé du Supérieur Général et des membres de son Conseil, ainsi que des membres de droit et des membres élus de chaque Province. Le nombre des membres élus doit être supérieur à celui des membres de droit. » (art. 95)

« Chaque Région a un délégué élu. » (art. 7.23)

« Le Chapitre Général prend les décisions suivantes en vue d'amender la Règle dans (7.22) comme suit :

7. : *Chaque Province élit un nombre de délégués selon les normes suivantes :*

- ) *Il y a un nombre égal de prêtres et de frères.*
- ) *Les Provinces comptant 100 religieux ou moins élisent deux délégués.*
- ) *Les Provinces comptant entre 101 et 250 religieux élisent quatre délégués.*
- ) *Pour chaque tranche supplémentaire de 150 religieux ou pour une fraction de ce nombre, une Province élit deux délégués supplémentaires. » (Porteurs d'Espérance, n° 38, p. 18)*

Ce paragraphe 38 de *Porteurs d'Espérance*, adopté par le Chapitre Général de 1996, amende l'article 7.22 et interprète l'article 95. Ces dispositions ont été approuvées en vue du Chapitre Général de 2001 par la Sacrée Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

Il faut noter que le dernier Chapitre Général a alors supprimé intentionnellement la disposition précédente spécifiant que les Provinciaux et Vice-Provinciaux sont membres de droit. Ils seront délégués au Chapitre Général de 2001 seulement s'ils sont élus. Seuls les quatre membres du Conseil Général seront membres de droit.

En conséquence, le nombre total de Capitulants sera de 45.

**. Procédure de vote pour élire les Membres du Chapitre Général de 2001 :** (Règle, art. 96, 7.65).

Dans chaque Province et Région de la Société de Marie, le Supérieur Provincial ou Régional organise deux tours de scrutin directs pour élire un (des) délégué(s) de sa Province ou Région pour le Chapitre Général de 2001. Selon l'article 96, tous les profès définitifs peuvent voter, de même que les profès temporaires ayant au moins quatre ans de profession. Le Droit Canon précise que les religieux exclaustres n'ont pas droit au vote. Tous les profès définitifs, excepté ceux qui seraient exclaustres, sont éligibles comme délégués au Chapitre Général.

Les religieux votent pour des membres de la Province ou Région à laquelle ils appartiennent officiellement.

Ceux qui font partie d'une Région Dépendante (Colombie, Congo-Côte d'Ivoire, Afrique de l'Est, Inde, Corée) votent pour élire le délégué de leur Région et ne votent pas pour élire les délégués de leur Province d'origine. Un religieux est éligible comme délégué dans la Province ou Région où il vote.

Lors du premier tour de scrutin, le corps électoral élit deux fois le nombre de délégués voulu dans chaque catégorie (voir feuille de statistiques). La date que nous suggérons pour clôturer ce premier scrutin est **le 15 février 2000**. Dès que les résultats du premier tour sont enregistrés, le Supérieur Provincial ou Régional organise le second tour.

Lors du second tour de scrutin, le corps électoral élit le nombre de délégués qui lui revient pour le Chapitre Général de 2001 (voir feuille de statistiques). A la fois, le résultat du premier et du second tour de scrutin sont alors envoyés au Supérieur Général pour **le 30 mars 2000**.

## **. LA COMMISSION PREPARATOIRE**

### **. Directives pour la Commission Préparatoire**

Une fois que l'élection des délégués sera terminée, tous les délégués seront appelés à voter pour élire deux membres complémentaires de la Commission Préparatoire. La Commission prendra contact directement avec tous les Capitulants pour voir avec eux ce qui touche l'Agenda (ordre du jour) et les procédures (règlement) du Chapitre Général de 2001. Une fois que le Chapitre aura commencé et aura élu le Comité de Coordination, la Commission Préparatoire cessera d'exister.

### **. Procédure pour élire les Membres de la Commission Préparatoire**

Le Supérieur Général, sur le base de la liste des Capitulants pour 2001, organisera l'élection pour les deux membres complémentaires de la Commission Préparatoire.

Le premier tour de scrutin aura lieu en avril. Tous les délégués seront appelés à voter pour quatre religieux faisant en sorte que leur vote parvienne à Rome pour le 30 avril 2000.

Lors du deuxième de scrutin, deux membres seront élus à partir d'une liste des quatre qui ont eu le plus de voix au premier tour. Tous les délégués sont appelés à voter, de telle sorte que leur vote parvienne à Rome pour le 20 mai 2000.

Une réunion de la Commission Préparatoire au complet se tiendra à Rome à une date qui sera fixée une fois les résultats connus.

## MEMBRES DE CHAQUE UNITE LE 31 DECEMBRE 1999

POUR DETERMINER LE NOMBRE DE CAPITULANTS DU CHAPITRE 2001

<u>PROVINCES:</u>	TOTAL	1er SCRUTIN		2ème SCRUTIN		<u>CAPITULANTS</u>
	<u>MEMBRES</u>	<u>Prêtres</u>	<u>Laïcs</u>	<u>Prêtres</u>	<u>Laïcs</u>	
CINCINNATI	177	4	4	2	2	4
FRANCE	136	4	4	2	2	4
ITALIE	87	2	2	1	1	2
JAPON	50	2	2	1	1	2
MADRID	196	4	4	2	2	4
MERIBAH	39	2	2	1	1	2
NEW YORK	67	2	2	1	1	2
PACIFIQUE	86	2	2	1	1	2
ST. LOUIS	183	4	4	2	2	4
SARAGOSSE	124	4	4	2	2	4
<u>REGIONS:</u>		<i>Prêtres OU Laïques</i>		<i>Prêtres OU Laïques</i>		
ARGENTINE	24	2		1		1
AUTRICHE-ALLEM..	32	2		1		1
CANADA	24	2		1		1
CHILI	30	2		1		1
COLOMBIE	28	2		1		1
CONGO-CI.	45	2		1		1
AFRIQUE ORIENTALE	46	2		1		1
INDE	50	2		1		1
COREE	22	2		1		1
PEROU	19	2		1		1
SUISSE	55	2		1		1
						<b>41</b>
ADM. GEN.	4, de droit					<b>4</b>
NOMBRE TOTAL DE DELEGUES:						<b>45</b>